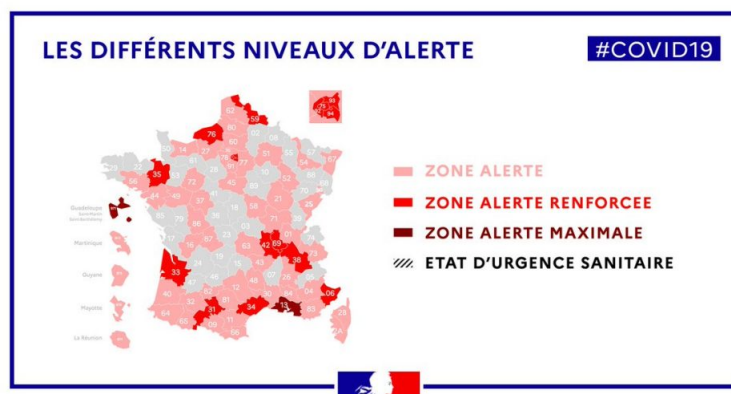


COVID-19 : RECOMMANDATIONS GOUVERNEMENTALES

Article publié le 12/05/2020 – Mise à jour le 29/09/2020 à 10h46

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Suite aux annonces du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran du mercredi 23 septembre 2020 le **département de Seine-et-Marne** est désormais en *zone Alerte*.



© Gouvernement.fr

Une concertation locale conduite par le préfet est en cours afin de déterminer les mesures qui seront mises en place au niveau départemental. Les décisions pourront être annoncées par le préfet à l'issue de ces concertations.

À ce jour, les fêtes organisées dans les établissements recevant du public sont limitées à 30 personnes :

Seine-et-Marne COVID-19

Zone alerte : circulation active du virus

Les fêtes (mariages, tombolas, évènements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions...)
organisées dans les établissements recevant du public
sont limitées à 30 personnes.



© Préfet de Seine-et-Marne

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2020

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 :



Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le déconfinement :



Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU-Centre 15.

Pour toute information, nous vous invitons à consulter le site internet du Gouvernement

:



Un N° vert national a été mis en place par le Ministère de la Santé : 0800 130 000

ALLOCOVID : Au **0 806 800 540** (prix d'un appel normal), un robot répond pour aider les malades. Grâce à un questionnaire, l'assistant virtuel téléphonique, leur donne des conseils, leur dit s'ils doivent appeler le 15, simplement un généraliste, ou rester confinés chez eux. Grâce à ce système d'intelligence artificielle, ces appels de trois minutes permettent ensuite de repérer les endroits où le virus pourrait repartir. Ce service est destiné aux malades qui ressentent des symptômes, comme de la fièvre ou de la toux.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Arrêté préfectoral pour le port du masque obligatoire sur les marchés, brocantes et vide greniers

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Nous contacter

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter